

Le projet de réforme de la formation initiale des enseignants est approuvé

■ Les futurs instituteurs et régents seront prochainement formés en quatre années au lieu de trois.

Après des semaines de débats entre le PS et le CDH, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordé mercredi sur le projet de réforme de la formation initiale des enseignants. Les futurs instituteurs et régents seront à l'avenir formés en quatre années, contre trois actuellement.

Quatre années de formation

Annoncée sous la législature précédente déjà, cette réforme s'inscrit dans la volonté d'améliorer globalement l'efficacité de l'enseignement en Communauté française, avec des enseignants mieux formés à leur métier.

Dès 2019, les candidats suivront trois années de bachelier de transition qui seront suivies d'une année de master. Cette année supplémentaire servira à affiner leurs compétences en fonction du niveau d'enseignement auquel ils se prédestinent (maternel, primaire ou secondaire

inférieur), ainsi que des disciplines qu'ils seront amenés à enseigner.

La formation a pour volonté, grâce à cette année supplémentaire, de mieux combiner la formation théorique, et la formation pratique (à travers les stages).

Autre changement important, l'accès aux études d'enseignants sera soumis à l'avenir à

la présentation d'une épreuve non contraignante de maîtrise de français. Si les futurs étudiants ratent cette épreuve, ils pourront poursuivre les études, mais des cours de rattrapage en langue française leur seront proposés.

Par ces changements, cette réforme a "l'ambition de donner aux futurs enseignants la capacité d'agir comme acteurs pédagogiques, sociaux et culturels au sein de l'école et de la société", a affirmé le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS). Le projet de décret va à présent être soumis aux acteurs du sec-

teur pour concertation avant de revenir au gouvernement pour une deuxième lecture.

Un barème spécifique

Notons qu'une des difficultés de la réforme était d'assurer des moyens budgétaires suffisants pour l'assurer, mais aussi de calculer l'impact budgétaire de l'augmentation du salaire des futurs enseignants, qui fait suite à l'allongement de leur formation.

Concernant le premier point, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'augmenter le financement des uni-

versités et des hautes écoles. Dès 2017, 1,4 million d'euros sont dégagés afin d'accompagner les établissements.

Pour le deuxième point, un barème spécifique, entre le 301 et le 501, sera créé pour les enseignants formés en quatre ans. Pour ce faire, le ministre Marcourt annonce une concertation avec, notamment, les représentants syndicaux des enseignants.

BdO (avec Belga)